**BAISSE DES TEMPERATURE EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**Modèle de courrier et/ou argumentaire pour aller à la rencontre des propriétaires des équipements sportifs**

Adaptez le courrier à vos conditions locales (différencier piscine, salles etc…)

Pensez à passer par votre chef d’établissement et informer de vos démarches les IA-IPR/Dasen/recteur et le conseil départemental/régional.

En cas de difficultés persistantes, informez le SNEP-FSU qui pourra à son tour s’adresser au Conseil Départemental/Régional et à/au Dasen/Recteur

à retrouver sur le site militant : les secteurs → équipements et budget → équipements → Dossier activité syndicale équipements 2022-2023 → baisse de température des équipements sportifs

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L’équipe EPS de XXXXXXX (+ ville)

s/c de XXX, principal/proviseur de XXXXX

 A XXX, le XX novembre 2022

A l’attention de XXX, propriétaire des équipements sportifs

Objet : Baisse de température de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (préciser l’(s) équipement(s) sportif(s) concerné(s))

Madame, Monsieur,

Le plan sobriété énergétique du ministère des sports ou encore celui du gouvernement préconisent une baisse des températures dans les équipements sportifs ainsi que celle de l’eau des piscines. Si nous pouvons comprendre et partager la nécessité de contribuer à l’effort de sobriété nous nous devons de rappeler qu’au-dessous d’un certain seuil de température la pratique des scolaires devient dangereuse et de fait impossible.

Le chiffre de 19°C (limite maximale préconisée par le ministère des sports) n’arrive d’ailleurs pas de nulle part. En effet, si on se réfère aux recommandations de plusieurs fédérations sportives on peut constater qu’une température « minimale » est préconisée. Ce qui vaut dans le milieu fédéral devrait valoir d’autant plus pour les scolaires. En effet en EPS, la pratique étant discontinue et les activités variées dans les gymnases et salles de sports au fil de la journée, 18°C correspond à la température de confort nécessaire (bien-être, commodités matérielles) et répond à des exigences en matière de sécurité (éviter les blessures).

S’agissant des piscines, en-deçà de 26°C dans l’eau, la pratique de la natation devient particulièrement compromise ; davantage encore pour les élèves peu expérimenté·es qui se refroidissent très vite et dont la compétence « entrer dans l’eau », essentielle à acquérir, n’est plus possible.

La décision de baisser la température (ou mettre hors gel) de nom de l’équipement et lieu compromet dangereusement les apprentissages de nos élèves, tant au plan de la qualité que de la sécurité.

A ce jour nous avons constaté une température de X°. De façon responsable et professionnelle, nous ne pouvons plus continuer à enseigner les programmes de l’EPS dans de telles conditions. Avec la pandémie de ces deux dernières années, une partie des programmes EPS a été largement amputée et nos élèves n’ont pas pu acquérir nombre des compétences attendues, parfois même ce sont les épreuves aux examens qui n’ont pas pu avoir lieu. Les retards d’acquisition ne peuvent plus attendre pour être rattrapés.

C’est pourquoi nous vous demandons de revenir sur votre décision et de bien vouloir réhausser la(les) température(s) de nom de l’équipement et lieu dans l’intérêt des élèves, de la qualité et de la continuité du service public d’éducation en EPS et pour le sport scolaire.

Dans l’attente de votre réponse, nous vous prions d’agréer, Madame/Monsieur titre du propriétaire de/des équipement(s) sportif(s) concerné(s), l’expression de notre salutation respectueuse.

Signature

*Copie pour info*

* *À Monsieur/Madame, Président·e du Conseil Départemental/ Régional et à/au responsable éducation et sport*
* *Aux IA-IPR EPSr la métr*